



Service cantonal de
la chasse, de la
pêche et de la
faune

CHASSE SPECIALE EN VALAIS

Tir d'un BOUQUETIN (mâle ou femelle)
ou d'un CHAMOS

Tarif pour le chasseur domicilié hors du canton du Valais

TARIFS

Etagne (femelle du bouquetin) : Domicilié hors canton Fr. 1'750.--;

Chamois : Domicilié hors canton 1'750.--;

Bouquetin mâle :

Trophée jusqu'à 55 cm = Fr. 3'000.--

Trophée de 56 cm	=	Frs 3'100.--	Trophée de 86 cm	=	Frs 8'200.--
Trophée de 57 cm	=	Frs 3'200.--	Trophée de 87 cm	=	Frs 8'400.--
Trophée de 58 cm	=	Frs 3'300.--	Trophée de 88 cm	=	Frs 8'600.--
Trophée de 59 cm	=	Frs 3'400.--	Trophée de 89 cm	=	Frs 8'800.--
Trophée de 60 cm	=	Frs 3'500.--	Trophée de 90 cm	=	Frs 9'000.--
Trophée de 61 cm	=	Frs 3'600.--	Trophée de 91 cm	=	Frs 9'200.--
Trophée de 62 cm	=	Frs 3'700.--	Trophée de 92 cm	=	Frs 9'400.--
Trophée de 63 cm	=	Frs 3'800.--	Trophée de 93 cm	=	Frs 9'600.--
Trophée de 64 cm	=	Frs 3'900.--	Trophée de 94 cm	=	Frs 9'800.--
Trophée de 65 cm	=	Frs 4'000.--	Trophée de 95 cm	=	Frs 10'000.--
Trophée de 66 cm	=	Frs 4'200.--	Trophée de 96 cm	=	Frs 10'500.--
Trophée de 67 cm	=	Frs 4'400.--	Trophée de 97 cm	=	Frs 11'000.--
Trophée de 68 cm	=	Frs 4'600.--	Trophée de 98 cm	=	Frs 11'500.--
Trophée de 69 cm	=	Frs 4'800.--	Trophée de 99 cm	=	Frs 12'000.--
Trophée de 70 cm	=	Frs 5'000.--	Trophée de 100 cm	=	Frs 12'500.--
Trophée de 71 cm	=	Frs 5'200.--	Trophée de 101 cm	=	Frs 13'000.--
Trophée de 72 cm	=	Frs 5'400.--	Trophée de 102 cm	=	Frs 13'500.--
Trophée de 73 cm	=	Frs 5'600.--	Trophée de 103 cm	=	Frs 14'000.--
Trophée de 74 cm	=	Frs 5'800.--	Trophée de 104 cm	=	Frs 14'500.--
Trophée de 75 cm	=	Frs 6'000.--	Trophée de 105 cm	=	Frs 15'000.--
Trophée de 76 cm	=	Frs 6'200.--	Trophée de 106 cm	=	Frs 16'000.--
Trophée de 77 cm	=	Frs 6'400.--	Trophée de 107 cm	=	Frs 17'000.--
Trophée de 78 cm	=	Frs 6'600.--	Trophée de 108 cm	=	Frs 18'000.--
Trophée de 79 cm	=	Frs 6'800.--	Trophée de 109 cm	=	Frs 19'000.--
Trophée de 80 cm	=	Frs 7'000.--	Trophée de 110 cm	=	Frs 20'000.--
Trophée de 81 cm	=	Frs 7'200.--			
Trophée de 82 cm	=	Frs 7'400.--			
Trophée de 83 cm	=	Frs 7'600.--			
Trophée de 84 cm	=	Frs 7'800.--			
Trophée de 85 cm	=	Frs 8'000.--			

Au-delà de cette mesure exceptionnelle, la valeur du trophée est fixée par la direction du service de la chasse, de la pêche et de la faune.

Conditions particulières :

- Ce prix s'entend pour une journée. Chaque journée supplémentaire donne lieu à un versement de Frs 500.-- en sus pour couvrir les prestations du garde-chasse. Ce montant n'est perçu que si le gibier n'a pas pu être tiré par la faute du client (problème physique, tir raté, pas voulu tirer).
- Le tireur doit être titulaire d'une assurance RC chasse de Frs 2'000'000.—au minimum et doit présenter l'attestation au garde-chasse le jour du tir.
- Le tireur se conformera strictement aux directives du garde-chasse, particulièrement en ce qui concerne le gibier à abattre.
- La réussite de la chasse dépend de la capacité à se déplacer en montagne et au tir.
- Si le chasseur blesse le gibier, le garde-chasse doit achever l'animal immédiatement (si le tireur n'est pas en mesure de le faire).
- Le chasseur non domicilié en Valais doit s'acquitter de la somme à payer, le jour même du tir au garde-chasse qui l'accompagne. Le paiement s'effectue en francs suisses et en cash uniquement. Les cartes de crédit et les chèques ne sont pas acceptés.
- La licence de chasse est strictement personnelle et non transmissible. Son titulaire doit se justifier par la présentation d'une pièce d'identité et du permis délivré par le service de la chasse avant le départ à la chasse.
- La chasse au chamois se déroule du 1^{er} octobre au 15 novembre.
- La chasse au bouquetin mâle et femelle se déroule au mois d'août et du 1^{er} octobre au 10 novembre.
- Le client domicilié à l'étranger bénéficiant d'une autorisation pour le tir d'un chamois et d'un bouquetin peut réaliser les 2 tirs au mois d'août.
- La longueur des cornes de bouquetin se mesure sur la face antérieure, de la base à l'extrémité de la pointe, en enjambant les nœuds. La moyenne de la longueur des 2 cornes détermine le tarif. Si une corne s'est cassée après le tir et ne peut être reconstituée, la longueur de la corne entière restante détermine le tarif.
- Si le tir ne peut se faire durant la période indiquée, le titulaire de l'autorisation peut obtenir – sur demande écrite au Service de la chasse, de la pêche et de la faune – le renouvellement de l'autorisation pour l'année suivante.
- Cette journée de chasse se déroulera en haute montagne, **un équipement adéquat est indispensable** (chaussures, habits etc.)